

## DEVENIR DE RENAULT EN FRANCE

Nous entamons la 3ème des 4 phases de négociation liée à la transformation de l'emploi et des compétences.

Thématiques des prochaines séances :

**9 novembre :**

- Retour séance du 04/11
- Enjeu d'avenir et nouvelles compétences
- Formation Re Know University
- Recrutement yc politique jeune
- Diversité et inclusion

**16 novembre :**

- Retour séances des 04 et 09/11
- QVT
- Reconnaissance
- Protection sociale
- Dispositif technique de l'accord - commission d'application et indicateurs

**LES ÉLÉMENTS LIÉS À  
L'ACTIVITÉ ET A L'OTT  
SERONT DE NOUVEAU  
ABORDÉS FIN NOVEMBRE.**

### Contact

INTERCENTRE RENAULT  
API : FR Q10 119 303  
Tél : 01 76 84 15 79  
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr

## RCC et DA seraient les seuls leviers d'ajustement des effectifs !



### AVIS DE LA CFE -CGC

Avant tout, nous tenons à rappeler que notre priorité concernant les départs était : **AUCUN DÉPART CONTRAINT**, et c'est ce que nous avons obtenu ! L'accord proposerait de limiter les ajustements d'effectifs avec les seules Rupture Conventionnelle Collective et Dispense d'Activité.

- RCC** : Nous sommes plutôt satisfaits de la proposition actuelle de la Direction même si nous considérons qu'il faut encore **ajuster quelques éléments sur les packages et sur les incitations financières**.
- DA** : Nous sommes en **total désaccord sur le périmètre proposé : l'ensemble des salariés, industrie et filiales incluses, doit pouvoir en bénéficier, y compris pour les postes bleu. La baisse du taux d'indemnisation à 70% est tout juste inacceptable.**
- Durée GEPP** : Nous sommes favorables à l'idée d'avoir une GEPP annuelle. La CFE-CGC considère que cette proposition doit même perdurer au-delà de la situation de crise. La gestion dynamique de cet item est fondamentale pour notre avenir.

**Les prochaines séances seront très importantes. La CFE-CGC attend de Renault une GEPP de QUALITÉ pour les salariés restants dans le Groupe.**

## La CFE-CGC a débuté cette séance par une déclaration que nous souhaitons vous partager.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour la quatrième journée de négociation portant sur l'avenir de Renault en France. En préambule à l'ouverture des discussions de ce jour, la CFE-CGC tient à vous évoquer quelques éléments relatifs au résultat des réunions précédentes :

### ACTIVITÉ :

- Des perspectives d'affectations pour nos sites industriels ont été annoncées en début de négociation. L'obtention d'un volume de véhicules pour nos sites UCM lors de la dernière année de l'accord est également un élément important. Cependant, il nous paraît incontournable et nous le soulignons de nouveau, que **les sites mécaniques doivent avoir des garanties d'activité formalisées dans cet accord**. Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un « Média » usine comme seul élément de précision sur les conséquences de cet accord en termes d'activité.
- Nous avons également besoin de précisions sur les conséquences de l'accord en termes d'activité basse pour le site de Alpine Dieppe.
- La mauvaise expérience du L1224-1 tel qu'il a été mis en œuvre sur le site de Lardy, nous conforte dans l'idée qu'il faudra collectivement se mettre autour de la table afin de négocier un accord spécifique pour ce site.

### OTT :

- Malgré la position de la direction, la CFE-CGC considère que **cette partie de la négociation n'est toujours pas terminée notamment sur la bascule du CTI vers CTC ainsi que sur la disparition de la majoration à 50%**.
- Nous avons également besoin de clarification sur certains items, notamment sur le positionnement en temps de travail effectif de la pause.
- La CFE-CGC insiste à nouveau sur le fait que l'activité étant fixée par un accord à durée déterminée, certains items de l'OTT doivent également être à durée déterminée, pour des questions de cohérence.

Pour la suite de nos travaux à venir en novembre, la CFE-CGC souhaite d'ores et déjà s'exprimer sur :

### RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE :

Nul besoin de redire ici que cet outil a clairement été le bon choix pour permettre des départs non contraints. Nous réitérons notre attachement à ce type de dispositif basé sur le volontariat. Pour la CFE-CGC, **les mesures d'accompagnement de l'accord CAR21 accompagné de son avenant sont le socle minimal de discussion de nos échanges à venir.**

### DISPENSE D'ACTIVITÉ :

Ce dispositif mis en place depuis plusieurs années maintenant et qui a profité à bon nombre de salariés, **doit perdurer**. Même si nous avons conscience qu'il n'est pas neutre financièrement pour l'entreprise, il doit pouvoir profiter au plus grand nombre, c'est-à-dire sur l'ensemble du périmètre de cette négociation (filiales incluses). **Le montant de la prise en charge par l'employeur doit également rester attractif.**

### GESTION DE L'EMPLOI ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS (GEPP - anciennement GPEC) :

Cet item est un **élément fondamental** pour notre organisation syndicale. Nous ne souhaitons pas sur le temps imparti que nos échanges traitent essentiellement des départs. Nous réitérons nos propos de la négociation CAR21, il faut travailler avec qualité pour les personnes qui restent dans l'entreprise et qui seront acteurs de la transformation et des enjeux du Groupe. La transformation immobilière en IDF doit être accompagnée par de vraies mesures devant servir à favoriser la transformation des métiers pour ceux qui restent. **Cet outil est** clairement pour nous **LA contrepartie** pour les établissements d'Île de France. Il s'agit là de mettre en place une réelle stratégie d'anticipation des métiers de demain, en s'inscrivant au-delà de la durée de cet accord.

**Vous pouvez retrouver la liste des métiers éligibles à la nouvelle RCC, en cas de signature de l'accord, ainsi que l'ensemble de nos tracts sur notre application :**

**[www.cfecgc-intercentre-renault.fr/negociation-accord-pluriannuel/](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr/negociation-accord-pluriannuel/)**



**RETROUVEZ NOS ACTUS SUR L'APPLI CFE-CGC GROUPE RENAULT**  
**[www.cfecgc-intercentre-renault.fr](http://www.cfecgc-intercentre-renault.fr)**